



Formulaire 4.1 — Renonciation à une prestation de survivant issue d'un compte immobilisé de l'Ontario (CRIF, FRV ou FRR)

Approuvé conformément à la *Loi sur les régimes de retraite de l'Ontario*, L.R.O. 1990, c. P.8 (LRR). Ce formulaire est exigé par l'Annexe 1, l'Annexe 1.1, l'Annexe 2 ou l'Annexe 3 du Règlement 909, R.R.O. 1990 (le « Règlement 909 »).

Renseignements sur le compte immobilisé de l'Ontario

Nom du conjoint du titulaire du compte immobilisé de l'Ontario

Nom du titulaire du compte immobilisé de l'Ontario

Nom de l'institution financière qui administre le compte immobilisé de l'Ontario

Numéro de contrat ou de compte

Déclaration et renonciation du conjoint

Je soussigné(e) suis le conjoint au sens de la *Loi sur les régimes de retraite*, du titulaire d'un compte immobilisé de l'Ontario (compte de retraite avec immobilisation des fonds [CRIF], fonds de revenu viager [FRV] ou fonds de revenu de retraite immobilisé [FRR]) mentionné dans la section Renseignements sur le compte immobilisé de l'Ontario de ce formulaire.

Je comprends que j'ai le droit de recevoir, au décès du titulaire, une prestation de survivant égale à la valeur de l'actif détenu dans le compte immobilisé de l'Ontario, et que je peux renoncer à mon droit de recevoir toute prestation de survivant en signant cette renonciation et en la remettant à l'institution financière qui administre le compte immobilisé de l'Ontario.

Je comprends qu'en signant cette renonciation, je ne recevrai, au décès du titulaire du compte immobilisé de l'Ontario, aucune prestation de survivant prévue par le Règlement 909 pris en application de la *Loi sur les régimes de retraite* relativement au compte immobilisé de l'Ontario susmentionné. Cette prestation sera alors versée à l'une des personnes suivantes :

- a) un bénéficiaire désigné par le titulaire du compte immobilisé de l'Ontario,
- b) le représentant personnel du titulaire du compte immobilisé de l'Ontario en vue de la répartition de sa succession.

Je renonce par la présente, en signant cette renonciation en présence d'un témoin, à mon droit à toucher toute prestation de survivant prévue par le Règlement 909 pris en application de la *Loi sur les régimes de retraite* relativement au compte immobilisé de l'Ontario susmentionné.

Je comprends que je peux annuler la présente renonciation à tout moment avant le décès du titulaire de ce compte immobilisé de l'Ontario en remettant un avis d'annulation écrit et signé à l'institution financière qui administre le compte immobilisé de l'Ontario.

Signature du conjoint du titulaire du compte immobilisé de l'Ontario

Signature du témoin

Date (aaaa/mm/jj)

Renseignements sur le témoin

Nom

Adresse

Avant de remplir le présent formulaire, vous devriez envisager d'obtenir des conseils juridiques indépendants concernant vos droits individuels et l'effet de la renonciation.

Remarque : Cette renonciation n'est valide que si elle est remise à l'institution financière qui administre le compte immobilisé de l'Ontario.

Remarque : En vertu de la législation sur la protection de la vie privée, votre institution financière a l'obligation d'informer le titulaire et son conjoint des fins auxquelles les renseignements personnels sont collectés, utilisés ou divulgués, et d'obtenir de ces personnes tout consentement préalable nécessaire pour cette collecte, utilisation ou divulgation.